



Adhésion mutuelle sans avoir rempli pour bulletin d'adhésion

Par **NathanVHD**, le **28/12/2023** à **17:42**

Bonjour,

J'ai été embauché en CDI dans une entreprise en septembre 2023, il faut savoir que cela faisait 3 ans que j'étais dans cette même société en alternance.

Je viens de voir ma fiche de paie de décembre et me rend compte qu'un rattrapage de mutuelle a été effectué. Le soucis est que je n'ai jamais rempli de bulletin d'adhésion à la mutuelle.

Après avoir informé mon service paie, celui-ci me dit que la mutuelle est obligatoire et que cela est indiqué dans mon contrat de travail. Le problème est que je n'ai jamais reçu de mail pour créer mon compte mutuelle, que je n'ai jamais reçu de carte mutuelle non plus et par dessus je possède déjà une autre mutuelle qui expire en fin d'année.

Après avoir appelé Harmonie mutuelle, ils m'ont dit qu'ils n'ont aucunes informations me concernant.

A ajouter que j'ai dis oralement lors de l'embauche que j'avais déjà une mutuelle et la personne m'a dit que c'était pas grave.

Que puis-je faire comme recours ou sur quel texte de loi puis-je m'appuyer pour essayer de me faire rembourser.

Cordialement,